



Rapport de commission sur le rapport municipal du 22 novembre 2022 de la commune de Montanaire « Postulat de Robin Jaton »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, composée des Mrs Daniel Kalina, Valentin Pidoux, François Mieville, Olivier Junod et Robin Jaton, s'est réunie le 1^{er} décembre 2022 en présence de Monsieur le Syndic Claude-Alain Cornu.

La commission a étudié le rapport municipal et a entendu les explications détaillées de Mr Claude Alain Cornu et a pu lui poser toutes les questions nécessaires.

La Commission partage à l'unanimité la position de la municipalité qu'au vu des nombreux immeubles et appartements encore à rénover isoler ou entretenir, l'investissement pour acquérir et rénover est trop important et que l'amortissement d'une telle acquisition pourrait se porter sur 30 à 50 ans.

Par ailleurs cet investissement n'est pas inscrit au budget de la législature et une telle acquisition obligerait de repousser d'autres projets déjà planifié de longue date.

La Commission est du même avis que la municipalité qu'en cas de disparition du point de vente à l'ancienne laiterie de Chapelle-sur-Moudon, il faut que la municipalité étudie et trouve une solution afin de maintenir un commerce local pour promouvoir les produits régionaux et maintenir un point de vente proche de la population.

A noter qu'il semblerait que des négociations d'achat de l'ancienne laiterie par des privés seraient déjà en cours. Si la Commune devait faire valoir son droit de préemption, elle devrait accorder aux futures locataires des baux avantageux (appartements subsidiés) et de surcroît il ne sera plus possible d'exploiter un local commercial.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil Communal de Montanaire d'accepter en tout point le rapport de la Municipalité et en conséquence renoncer à l'acquisition de l'ancienne laiterie.

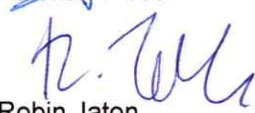
La commission prie la Municipalité comme elle l'a mentionné dans son rapport de continuer à œuvrer au maintien des commerces de proximité.

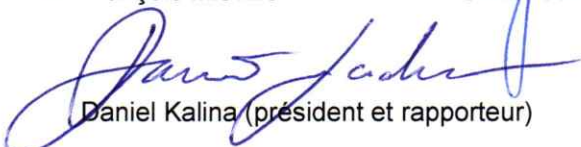
Thierrens, le 1^{er} décembre 2022


Valentin Pidoux


François Mieville


Olivier Junod


Robin Jaton


Daniel Kalina (président et rapporteur)